ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

N. O. Homestead Association vs. Henry & Fortier,
(John Remy & Oscar Fortier Jr.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7518.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Faubourg West Bouligny, dans l'îlet numéro trente-neuf du dit Faubourg plan original, ou îlet deux cent quatre-vingt-douze nouveau plan, dans le Sixième District de cette ville, le dit îlet est borné par les rues Coliseum ou Plaquemines, Chestnut, Valence et Cadiz, le dit morceau ou portion de terre mesure, conformément à un plan annexé à un acte de vente du défendeur dans cette affaire ci-dessous mentionnée, trente cinq pieds six pouces de face à la rue Cadiz sur une profondeur et façade à la rue Coliseum de quatre-vingt-dix pieds, formant l'encoignure des dites deux rues, et trente-cinq pieds six pouces de largeur dans le fond, la dite portion de terre est formée par la partie de la façade du lot désigné par les numéros un, deux et trois sur un plan annexé à un acte de vente de A. D. Doriocourt à Alfed Bouligny, passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le deuxième jour de septembre 1834, le dit morceau ou portion de terre est aussi composé de la plus grande portion du lot désigné ou marqué par la lettre A. sur un plan de Wm H. Williams, voyer, annexé à un acte de vente de John Yager à Mme Augustine Porée, passé pardevant E. Commagère, recorder, en date du 4 juin 1861.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui pourront y être construites, et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même portion de terre que le défendeur, dans cette affaire, a acquise par achat dans la proportion d'une moitié indivise chacune de Mme Augustine Porée, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du dix septième jour de juillet, dix-huit cent soixante-douze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 jan—24.31—7.14.21.24 fév

Mme Mary Sehon vs. Mme Anna M. Sievers, Veuve de Henry Sievers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7444.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et Annonciation, Quatrième District de cette ville, et désignés par les numéros neuf, dix et onze sur un plan dressé par W. T. Thompson, le treizième jour de mai 1841, déposé en l'étude de D. L. McCay, alors notaire en cette ville, annexé à un acte de vente de Bogart Syndic à George Girardey, en date du vingtième jour de mai 1841. Les dits lots mesurent à peu près trente pieds chacun de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent vingt-deux pieds, entre lignes parallèles, comprenant la plus grande partie de la même propriété de Henry Sievers, acquise durant sa vie de Charles Kiarr, alors du dit Quatrième District, par acte passé pardevant Livaudais, alors Juge de Paroisse et agissant comme notaire dans la paroisse de Jefferson touchant à cette ville, le septième jour de juin 1841.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30jan—30 fev7 13 20 27 mars3

P. S. Wiltz, administrateur, etc, vs. Ed. Webster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7113—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 février 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Faubourg West Bouligny, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro dix, dans l'îlet quarante-quatre sur le vieux plan du dit Faubourg ou îlet numéro trois cent quinze sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, le dit îlet est borné par les rues Lyons, Bordeaux, Plaquemines maintenant Coliseum et Perrier; le dit lot numéro dix mesure, sur un plan fait par Henry Moellhausen, en date du 27 mai 1847 et déposé en l'étude de L. R. Kenney, également notaire, trente pieds de face à la rue Perrier sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Lyons et Perrier.

Etant la même propriété acquise par Elmond Webster défendeur, de Campbell Howard, par acte passé pardevant E. Commagère, notaire, en cette paroisse, le 6 janvier 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 janv—23,30—fév 7,13,20,24

Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. Henry Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3872, Division——En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 mars 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf lots de terre situés dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Dix, Onze, Douze, Treize et Quatorze, sur un plan fait par Company et Louis H. Pilié, voyers, en date du 21 octobre 1824 et jusqu'à cette époque déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec les droits et privilèges qui y appartiennent: lesdits lots de terre sont compris entre les rues St-Ferdinand, Craps, Presse et Grande Hommes et ayant les dimensions suivantes, à savoir: Les Cinq, Six et Sept mesurant ensemble un pied américain quatre-vingt-neuf pieds de face à la rue St Ferdinand sur cent-dix pieds de profondeur.

Le lot numéro Huit mesurant trente-un pieds de face à la rue St-Ferdinand sur cent dix pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot numéro Sept et de l'autre côté par le numéro Neuf et dans le fond par le lot numéro Dix. Les lots Onze, Douze, Treize et Quatorze mesurant ensemble cent cinquante pieds de face à la rue Craps sur cent cinquante-cinq pieds de profondeur.

Acquis par le défendeur par achat de Félix Grima et autres, par acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 16 septembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 jan—30, 7,13,20,27 fev 7 mars

Jérôme E. Poché vs Joseph Tracy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7429.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 17 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé sur le Chemin de Gentilly, en cette ville, et mesurant plus ou moins six arpents et quatorze toises de face au dit chemin de Gentilly sur une profondeur de vingt arpents, et mesurant dans le fond sept arpents et quinze toises conformément à un plan de A. d'Hémécourt, voyer, décrit ou mentionné dans l'acte de vente passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le vingtième jour d'octobre 1854. Ensemble avec tous les droits, réclamations, demandes et actions que le défendeur Joseph Tracy, pourrait avoir contre la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'appropriation illégale par la dite corporation d'une portion de terre sur la dite ferme ou morceau de terre pour le percement du canal sur la dite propriété et pour tous les dommages à la dite propriété, pour les fouilles qui ont été faites.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise de Marie Nicenette Valière, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 29 novembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 jan—16 23 30, fev 7 13 17

Citizens' Bank of Louisiana vs. Eugène F. Mioton et Nicholas W. Casey, recveur, etc., actuellement possesseur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6711—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 17 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro quatre dans l'îlet borné par les rues Levée, Quartier, Barracks et Esplanade, sur un plan dressé par F. A. Rothaas, en date du 6 avril 1836, déposé comme numéro trente-cinq dans le livre de plans en l'étude de F. Grima, notaire. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de soixante-dix-sept pieds sept pouces et trois lignes sur un côté et soixante-sept pieds huit pouces et quatre lignes sur l'autre côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Ensemble avec cent dix actions, maintenant réduites à cent trois actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent vingt piastres ($220), échéant le premier jour de janvier 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et les billets d'action seront fournis dûment endossés avec l'acte hypothécaire par Nicholas Hoey, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodore Seghers, anciennement notaire en cette ville, le 21 mars 1839 et avec l'acte de vente de shérif.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
10 janv—10, 17, 24, 31—7, 10fév.

VÉRITABLE PURGATIF LE ROY En Liquide et en Pilules

Le Purgatif LE ROY par son efficacité et la facilité de son emploi est le remède le plus sûr et le plus répandu contre toutes les maladies provenant de l'altération des humeurs.

Pour éviter les Contrefaçons, exiger la signature de l'inventeur comme ci-contre: LeRoy

Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY, 51, Rue de Seine, Paris.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle et confortable résidence No 56 rue Louisa.

Succession de Joseph Aristide DeBlanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 7313—Division B.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 8 février 1883, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la dite succession, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Chartres (anciennement Moreau) et Royale (anciennement Casacalvo) désigné par le No 6; ledit lot mesure 34 pieds de face à la rue Louisa sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 fév—10,17,24, 3,10,17 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quincaillerie. Quincaillerie.

Succession de Valsin Œmichen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 7035.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale.—MARDI, le 20 février 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux No 239 rue Decatur, entre Dumaine et St-Philippe, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883, il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession.

La moitié indivise du contenu du magasin de quincaillerie No 239 rue Decatur, conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 fév—10, 17, 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles.

Succession de Valsin Œmichen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 7035

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—MERCREDI, 21 février 1883 à 11 heures du matin, sur les lieux No 198 rue Dauphine, coin Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession:

Un lot de meubles de salon, salle à manger et de chambre à coucher, bibliothèque, miroirs, verrerie et faïence, &c., &c.

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 fév—10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et non-améliorées dans le Troisième District, près des Abattoirs.

Succession de Jean Laurent Sarrazin.

Vente pour effectuer un partage entre les Héritiers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B. No 284.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No 56 rue Royale, SAMEDI, 24 février 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu de deux ordres de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendus le 8 et le 15 janvier 1883, il sera vendu, à l'encan, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Un îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Monroe, Remparts ou Amour et Hancock, divisé pour la vente en 16 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Bourgogne ou Craps et Hancock et mesurant 163 pieds plus ou moins de face à la rue Bourgogne ou Craps sur une profondeur et façade à la rue Hancock de 156 pieds 5 pouces plus ou moins.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Hancock sur une profondeur de 163 pieds plus ou moins. Le lot No 6 forme l'encoignure des rues Hancock et Remparts ou Amour.

Les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds, plus ou moins. Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Bourgogne ou Craps et Monroe et le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts ou Amour et Monroe.

2° Un îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Adams, Remparts ou Amour et Gordon, divisé, pour être vendu en 9 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Adams, 62 pieds 7 pouces de face à la rue Gordon, 121 pieds, plus ou moins, de face à la rue Bourgogne ou Craps et 128 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Adams, 31 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Gordon sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No 2 mesure 128 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 1, et 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 2, et 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 139 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Le lot No 5 mesure 139 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 143 pieds 8 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 143 pieds 8 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 147 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 7.

Le lot No 7 mesure 147 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 151 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8.

Le lot No 8 mesure 151 pieds 4 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 7 et 155 pieds 2 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Le lot No 9 mesure 155 pieds 2 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 159 pieds, plus ou moins et faisant face à la rue Remparts ou Amour.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets d'acquéreurs, portant hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, divisés en coupons au gré des vendeurs avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets en une partie. Les propriétés seront assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 jan—20,27—3,10,17,24 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Valsin Œmichen.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A, No 7035.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, 17 février 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883, il sera vendu les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la dite succession, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, formant le coin des rues Orléans et Dauphine, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Dauphine, Bourbon et St-Pierre, mesurant, pied français, 31 pieds, plus ou moins, de face à la rue Orléans sur 72 pieds, plus ou moins, de profondeur et façade à la rue Dauphine.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera sur son enchère et le montant de l'adjudication le paiement de 6 billets pour un montant de Quatre Cent Vingt-Cinq Piastres ($425) chacun, datés le 11 mai 1882, et payables du 11|14 jours de mai 1883, 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888, garantis par privilège de vendeur et hypothèque, en sus de l'intérêt au taux de 8 p c par an, le surplus devant être payé au comptant. Les dits billets devront être assurés et les polices transférées au vendeur.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

13jan—13 20 27 fév3 10 17

THE NEW-ORLEANS BEE.

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 56 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1 [illegible]

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $1; three, 75 cents.

Address Editors "N. O. Bee."

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Grande vente de propriétés de choix avantageusement situées dans le Premier, Second et Troisième Districts de cette ville.

Maison en briques à étage, No 226 rue du Bassin, près du bassin [illegible].

Résidence en bois, formant l'encoignure des rues Commune et Dryades, vis-à-vis de l'Université.

La résidence en briques, à étage, en face de l'Université, No 40 rue Dryades.

Jolie résidence de famille No 193 rue Carondelet.

Magasin de valeur en briques à trois étages, No 48 rue du Canal, et courant de rue à rue jusqu'à la rue Commune et portant le No 67 de la dite rue.

Un grand entrepôt en briques, Nos 292 et 294 rue Nouvelle-Levée—occupé comme fonderie par MM. Cochran & Mims.

Grand terrain vacant faisant face à la rue Tchoupitoulas.

Un entrepôt en briques, No 190 rue de la Nouvelle-Levée, attenant à la raffinerie de M. A. Thomson et faisant face à la rue Commerce.

Position de choix, encoignures des rues St Louis et Bourbon.

Magnifique emplacement, encoignure des rues Bourbon et Toulouse, faisant face au théâtre de l'Opéra—occupé par Mme Lefeul comme magasin de confiserie.

Magasins en briques, à deux étages, avec piliers en granite No 9 rue Front.

Le magasin attenant, à deux étages, avec piliers en granite No 10.

Les deux magasins ci-dessus sont situés près des hangars à sucre et du dépôt du chemin de fer de Louisville et Nashville.

Jolie résidence, en bois, à étage, No 204 rue des Marais.

Agréable résidence en briques, à deux étages, No 83 rue Conti.

Maison double, encoignure des rues Marais et St Philippe.

Terrain spacieux, encoignure des rues Romans et Hôpital avec maison, No 212 rue Romans.

Une bâtisse à étage, No 303 rue Dumaine.

Terrain de valeur avec bâtisses, rue des Français, No 18 près de la rue de l'Esplanade.

Actions de Compagnies d'Assurance.

No 9886—Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane, en équité.

Angélique E. Dumas Delmont

Vs

Alcée Pierre Dumas et autres.

Vente pour effectuer un partage.

PAR A. G. BRICE, Maître des requêtes en chancellerie, JAS P. GUINAULT, encanteur, crieur.

Conformément à un décret de la Cour rendu le 11 janvier 1883 et amendé le 19 janvier 1883 dans l'affaire ci-dessus, le soussigné Maître des requêtes en chancellerie, procédera à vendre à l'enchère publique:

JAS. P. GUINAULT Crieur—
Au plus offrant et dernier enchérisseur,

LE SAMEDI, 10 MARS 1883,

à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, les propriétés foncières et actions suivantes, savoir:

Actions.

25 actions du fonds-capital de New Orleans Mutual Insurance Co de $50 chaque d'après le certificat No 471.

4 actions du fonds capital du Sun Mutual Insurance Co de $100 d'après le certificat No 1407.

5 actions du fonds capital de la compagnie d'assurance mutuelle des Marchands de $100 chaque d'après le certificat No 858.

Un certificat de $40 de la compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés foncières
PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bassin, Franklin, Julie et Girod, désigné comme lot No 69, mesurant 28 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Bassin, 129 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Julie, 129 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 21 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en briques à étage No 228, retirée de la rue, ayant quatre chambres, deux au rez-de-chaussée et deux au-dessus, lieux d'aisance doubles en briques, citerne, etc., louée $8 par mois.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et ville dans l'îlet renfermé par les rues Carondelet, Baronne, Julie et Girod, lequel lot de terre mesure 22 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage vers le rue No 193, ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse, quatre chambres à coucher au-dessus, balcon avant, cuisine en briques à étage attenante à la maison de quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour pavée en pierres plates, &c., &c. Loué $27 50 par mois.

3° Un terrain d'encoignure situé dans le même district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dryades, Rampart, Commune et Canal, désigné comme le lot A, lequel lot de terre mesure 14 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 56 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Commune, 65 pieds 1 pouce 2 lignes du côté de la ligne vers la rue des Remparts et mesure 73 pieds 1 pouce vers la rue Canal et 73 pieds 1 pouce 11 lignes sur l'autre ligne vers la rue du Canal et courant de la rue Dryades vers la rue des Remparts. Ensemble une maison en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie derrière et deux cabinets, une autre maison en bois, à étage faisant face à la rue de la Commune de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, hydrant, lieux d'aisance, &c. Cette propriété est louée $30 par mois et vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883.

4° Un autre lot de terre situé dans le même îlet attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, lequel lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Dryades 73 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur du côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Commune le séparant du lot A, 82 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée, et 28 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Ensemble, une jolie résidence en briques à étage No 40, ayant au rez-de-chaussée un grand corridor d'entrée, salon et salle à manger avec portes à coulisse, cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, trois chambres à coucher à l'étage supérieur avec balcon sur la rue; une cuisine en briques à étage attenant à la maison de quatre chambres; lieux d'aisance hors la maison, cour carrelée en pierres plates, citerne, etc. Le gaz se trouve dans la maison principale. Cette propriété est louée $35 par mois.

5° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Peters ou Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Gaienne et Erato désignés par les Nos 1, 2 et 3. Lesquels lots mesurent ensemble 71 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Peters sur 192 pieds 2 lignes de profondeur. Ensemble, un grand magasin d'entrepôt en briques Nos 292 et 294 rue Nouvelle-Levée ou Peters.

Cette propriété est louée à bail à MM Cochran & Mims, comme fonderie, à raison de $42 50 par mois, lequel bail expire le 30 septembre 1883.

6° Un terrain vacant situé dans le même îlet, désigné par le No 15, attenant dans la profondeur aux lots Nos 2 et 3 ci-dessus décrits, mesurant 35 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 192 pieds 3 lignes de profondeur.

7° Quatre lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 dans l'îlet renfermé par les rues Peters, Commerce, Julie et St-Joseph, lesquels lots de terre mesurent ensemble 65 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, 64 pieds 10 pouces de face à la rue Commerce, 223 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue St Joseph et 221 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne opposée; ensemble un grand magasin d'entrepôt en briques No 190.

Cette propriété est louée à M. A. Thomson à raison de $40 par mois.

8° Un lot de terre situé dans le même District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Magasin et Tchoupitoulas, composé originalement par les Nos 11 et 21; lequel lot de terre s'étend de la rue du Canal à la rue de la Commune, et mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal 25 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Commune, 131 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et 135 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue des Magasins.

Ensemble deux magasins, en briques, à trois étages, désignés respectivement par les Nos 48 rue du Canal et No 67 rue de la Commune.

Ce magasin est loué à bail à raison de $200 par mois, à Robert H. Chaffe & Co, lequel bail expire le 30 sept 1883.

DEUXIEME DISTRICT.

9° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Front, Peters, Douane et Crossman, désigné par le No 1. Lequel lot mesure 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Front sur 68 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble un magasin en briques à deux étages, avec piliers en granite et ardoises, No 9 rue Front, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Ce magasin est loué $30 par mois.

10° Un autre lot de terre situé dans le même îlet attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par le No 3, mesurant 22 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Front, sur 69 pieds 11 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à deux étages, piliers en granite et ardoises—No 9 rue Front. Cette bâtisse en briques à étage couvert en ardoises sur la ligne du fond, lieux d'aisance, water-works, etc.

11° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon, mesurant 28 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Conti sur 84 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages No 83, ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger avec portes à coulisse, quatre chambres à coucher aux étages supérieurs et cabinets de toilette; une bâtisse en briques à étage attenante à la maison principale ayant au rez-de-chaussée cuisine, chambre à coucher et chambre de domestique, grandes chambres au-dessus avec lieux d'aisance à chaque étage, cour carrelée en pierres plates, bain, citerne, hydrant, etc., etc.

Cette propriété est louée $40 par mois.

12° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Toulouse, lequel lot de terre formant l'encoignure des rues St-Louis et Bourbon, et mesure 63 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon sur 63 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue St-Louis. Ensemble une maison basse, en bois, couverte en ardoises, ayant sept chambres; une bâtisse en briques à étage faisant face à la rue Bourbon, ayant quatre chambres, etc. Cette propriété est louée $55 par mois.

13° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet occupé entre les rues Bourbon, Toulouse, St-Pierre et Royale, formant l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse; lequel lot de terre mesure 63 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse, sur 57 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur; ensemble une grande maison basse, en briques, ayant huit chambres, dont quatre d'elles se trouvent dans les mansardes; une autre bâtisse en briques à étage de huit chambres, cour carrelée, citerne, lieux

PAR JAS. P. GUINAULT.

d'aisance, hydrant, etc., etc. Cette propriété est divisée en trois locations distinctes et est louée $63 par mois.

Le magasin de l'encoignure est vendu sujet à un bail accordé à M. Lefeul à raison de $50 par mois; lequel bail expire le 31 décembre 1883.

14° Un lot de terre situé dans le même district et ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet renfermé par les rues St-Philippe, Dumaine, Tremé et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Marais et St-Philippe, et mesure 47 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 56 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Marais; ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant six chambres, dont deux dans les mansardes, galerie fermée, avec deux petits offices sous les escaliers; une cuisine haute en bois de quatre chambres, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

Cette propriété est divisée en deux locations, louée $29 par mois. Le locataire de l'encoignure paie $14 par mois, avec bail, expirant le 30 septembre 1883.

15° Un autre lot de terre situé dans le même îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B, mesurant 41 pieds 10 pouces de face à la rue des Marais sur 47 pieds de profondeur; ensemble, une jolie résidence de famille à étage, couverte en ardoises, No 204 rue des Marais, ayant au rez-de-chaussée, un corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse, trois chambres à coucher au-dessus avec balcon sur la rue; une bâtisse à étage attenant à la maison, ayant une cuisine au rez-de-chaussée avec une chambre à coucher au-dessus, lieux d'aisance haut et bas à ve, chambre à bain, citerne, hydrant, cour carrelée et le gaz dans la maison.

Cette propriété est louée $16 par mois.

16° Un lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 16 dans l'îlet renfermé par les rues Dumaine, St-Philippe, Derbigny et Romans, mesurant 42 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, une maison haute, en bois, construite dans l'intérieur du terrain, couverte en ardoises, No 303, ayant quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, &c., &c.

Cette propriété est louée $10 par mois.

17° Cinq lots de terre contigus, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Romans, Prieur, Hôpital et Ursulines, désignés par les lettres A. B. C. D. et E.

Le lot A mesure 31 pieds de face à la rue Romans sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Hôpital, et formant l'encoignure des rues Hôpital et Romans. Ensemble un hangar construit sur le terrain.

Le lot B mesure 42 pieds 8 pouces 5 lignes de face à la rue Romans, sur 90 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois No 212 couverte en ardoises ayant quatre chambres, galerie derrière avec deux cabinets, cuisine double couverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance, etc. etc.

Le lot C mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 90 pieds de profondeur.

Le lot D mesure 30 pieds de face à la rue Roman sur 119 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, ensemble avec un hangar.

Le lot E mesure 30 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 102 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur.

TROISIEME DISTRICT.

18° Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Français Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Français, 128 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue de Chartres, 124 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne opposée, et 4 sur une seconde profondeur de 4 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur laquelle ligne du fond le dit lot mesure 44 pieds 1 pouce 6 lignes de largeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, No 18 rue des Français. Cette propriété rapporte $10 par mois. Le tout conformément aux plans faits par Louis H. Pilié, député arpenteur, en date du 30 septembre 1880.

TERMES ET CONDITIONS.
Pour les actions, comptant sur lieux.

Pour les propriétés foncières:—Les acquéreurs paieront, à leur option, le montant total de leur adjudication au comptant ou un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des parties intéressées, portant hypothèque avec huit pour cent d'intérêt par an du date jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs se soumettront aussi à toutes les clauses pénales d'usage, les honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent, transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets, remboursement de la prime d'assurance payée par le porteur des billets, etc., et assumeront les taxes d'état et de ville payables en 1883 en sus du prix de vente.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

A. G. BRICE
Master.

3 fév—3,10,17,24—3,10 mars

Succession de Désirée Ledés, veuve de A. Levie?.

Meubles et Bijoux.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 21 février 1883, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la dernière résidence de la défunte, rue Bourgogne entre les rues St-Philippe et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 février 1883.

Un lot de meubles de maison et de bijouterie.

Le tout d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions comptant.

10fév—10 15 21

Propriétés de valeur situées dans le centre du Second District.

Emplacement d'affaire, encoignure des rues Dumaine et Bourbon.

Résidence en briques à étage, rue Bourbon No 191.

Maison à étage, rue Claiborne, entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Terrains vacants, rue Colapissa.

Succession de Madame L. P. Commagère.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7682.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mars 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1883, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Ste-Anne, Dauphine et Dumaine, mesurant 25 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Bourbon sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble, une résidence en briques à étage de plusieurs chambres; une cuisine en briques à étage attenant à la maison; water-works, etc., etc.

2° Un terrain d'encoignure situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe, formant l'encoignure des rues Dumaine et Bourbon, mesurant 40 pieds de face à la rue Dumaine, 65 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur sur la rue Bourbon, 40 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur du côté de la rue Bourbon se rétrécissant à angle droit, de 19 pieds 6 pouces 2 lignes, de là sur une seconde ligne de profondeur de 4 pieds 4 pouces 4 lignes et 6 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond, et parallèle à la rue Dumaine.

Ensemble une maison basse, en bois, couverte en ardoises et briquetée entre poteaux, contenant plusieurs chambres, et deux bâtisses, en briques, à étage, construites sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bourbon et contenant plusieurs chambres, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., etc.

3° Une autre lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson Dumaine et Ste Anne, mesurant 63 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 63 pieds 8 pouces 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue Ste Anne, 31 pieds 5 pouces sur une première profondeur parallèle à la rue Dumaine, de là se rétrécissant d'angle droit 29 pieds 7 pouces 5 lignes sur une profondeur de 32 pieds 3 pouces 3 lignes et 34 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une bâtisse en bois, à étage, couverte en ardoises, construite sur la profondeur du terrain et ayant quatre chambres avec balcon sur la façade, une autre bâtisse de deux chambres, citerne, hydrant, etc., etc.

Le hangar, servant comme magasin de fruits, n'est pas inclus dans la vente.

4° Deux lots de terre vacants situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 446 compris entre les rues Colapissa, Hary, Troisième et Jackson, désignés par les Nos 1 et 2, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions, comptant.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.

—10 17 24 mars 3 10 17.

Thérèse Lanehan vs. Eugène Knockhart—No 7817.

Vente pour effectuer un partage.

Jolie résidence rue Claiborne No 563, près du marché St-Bernard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 24 février, 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, rendu le 11 janvier 1883, et signé le 17 du même mois et année, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Lafayette et Laperouse, désigné par le No 2 de l'îlet No 24; faisant face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble une maison basse en bois, ayant deux chambres, retirée de la rue, couverte en ardoises, avant galerie sur la façade et six chambres.

Une bâtisse à étage, couverte en ardoises, avant quatre chambres, cuisine, hangar, citerne, puits, cour carrelée et un joli jardin d'agrément, avec pavage de Schillinger.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1883.

16 janv—16,20,21,27 3,10,17 24fév.

VÉRITABLE PURGATIF LE ROY En Liquide et en Pilules

Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que: Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.

Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre: LeRoy

Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY, 51, Rue de Seine, Paris

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante —DE— Propriété améliorées, Dans le Premier et Quatrième District. Magasin et Résidence, Rue Tchoupitoulas, Coin des rues Peters et Girod, Rues Annonciation et St-Joseph, Coin Peters et Market Place, Coin des rues Tchoupitoulas et Félicité. Rue Lafayette près Freret, Et coin des rues Tchoupitoulas et Jackson.

VENTE A LONG TERMES.

Succession de Edward Burke.

No. 1518—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicolas J. Hoey encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mars, 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1883, il sera vendu à l'encan dans la susdite affaire, les propriétés ci-après décrites à savoir:

Propriétés du Premier District.

1° CINQ LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée ou Peters, Tchoupitoulas, St-James et South Market ou Market Place, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, et mesurent comme suit, à savoir:

LE LOT No 1 FORME LE COIN DES RUES Peters et South Market, et mesure 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et façade à la rue South Market de 97 pieds entre lignes parallèles.

LE LOT NO 2 TOUCHE AU LOT NO 1 ET mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur 97 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

LES DEUX SUSDITS LOTS ONT L'USAGE d'une allée commune dans le fond, ayant 3 pieds de largeur et s'ouvrant sur la rue South Market.

LES AMELIORATIONS SUR LES DEUX dits lots comprennent deux magasins et résidences en briques à trois étages désignés par les Nos 555 et 557 rue Peters. L'encoignure No 556 connue comme le "Market Place" est inoccupée; le No 557 est occupé par Geo Gliddes, comme grocerie et magasin de fournitures pour navires.

LES LOTS NOS 3, 4 ET 5 SE TOUCHENT et mesurent comme suit: Le lot No 3 a 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue South Market sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et touchant à la susdite allée commune sur le côté plus près de la rue Peters.

LES LOTS NOS 4 ET 5 SE TOUCHENT ET mesurent chacun 24 pieds, pouces et 6 lignes de face à la rue South Market sur 61 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS trois lots comprennent trois magasins et résidences en briques à deux étages, désignés par les Nos 2, 4 et 6 Market Place ou South Market Street.

LA PROPRIETE CI DESSUS DECRITE SE trouve dans le même îlet que la "Eagle Brewery" de Auer, et fait face au grand dépôt de douves de MM. Bobet Frères.

2° TROIS LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Religieuses, Celeste et Nuns ou Félicité, lesquels lots sont désignés par la lettre A et par les Nos 6 et 7 et mesurent comme suit, à savoir:

LE LOT A a 92 PIEDS 4 POUCES DE face à la rue Tchoupitoulas, 19 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne latérale vers la rue Félicité et 140 pieds 8 pouces sur la ligne latérale opposée, le lot A comprenant la ligne de la propriété des Nonnes des Ursulines et formant le coin des rues Tchoupitoulas et Félicité Road.

LES LOTS Nos 6 ET 7 SE TOUCHENT ET sont adjacents au lot A et mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 150 pieds de profondeur.

LES DIMENSIONS DES TROIS LOTS DE ci-dessus sont toutes à peu près au pied français.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent deux bâtisses en bois à un étage, recouvertes en ardoises, avec un hangar et sont désignés par les Nos 585 à 599 de la rue Tchoupitoulas. Le No 599—le coin—est vacant; et Tchoupitoulas—est occupé par John Gilmore comme café.

3° TROIS LOTS DE TERRE AVEC LES bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julie et St Joseph lesquels lots sont désignés par les Nos 8, 1 et 12 et mesurant chacun 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LE LOT 8 comprennent un magasin et résidence en briques à trois étages avec base en granit et une véranda en fer, que l'on désigne par le No 192 rue Tchoupitoulas—la ville d'affaires et la résidence de feu Edward Burke.

LES AMELIORATIONS SUR LES LOTS 11 et 12 qui se touchent—comprennent sur chacun un magasin en briques à trois étages recouvert en ardoises avec toiture basse en granit, et que l'on désigne par les Nos 184 et 186 rue Tchoupitoulas. Le No 186 est inoccupé et le No 184 est occupé par William Schroder, marchand de foin, malt, etc.

4° CINQ LOTS DE TERRE ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée ou Peters Girod Lafayette et Commerce, désignés par la lettre D et par les Nos 3, 4, 5, 6 et 7 et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 3 forme le coin des rues New Levée ou Peters et Girod et mesure 23 pieds de face à la rue Peters, 82 pieds 1 pouce de profondeur et de face à la rue Girod, 30 pieds 3 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond et 80 pieds et 6 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 5, et 21 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond. Le lot No 5 mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Peters, 80 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 4, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 6, et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond.

LE LOT NO. 6 MESURE 21 PIEDS 6 pouces de face à la rue Peters, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 5, 74 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 7, et 21 pieds 1 pouce de largeur dans le fond.

LE LOT NO. 7 MESURE 21 PIEDS 7 pouces de face à la rue Peters, 74 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 6, 72 pieds de profondeur sur la ligne latérale opposée, et 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent, pendant quelque temps, quatre magasins en briques à trois étages, avec base en granit, désignés par les Nos. 122, 124 126 et 128 de la rue Peters, mais les dites améliorations ont été, par le feu, il y a un an ou plus, en partie détruites. Le reste est, par la rue Peters, un lieu de débris et qui y trouvent encore seront inclus dans la vente de la terre.

LE LOT NO. 3 TOUCHE AUX QUATRE dits lots dans le fond et mesure 22 pieds 4 pouces de face à la rue Girod sur 85 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de division des dits Nos. 4, 5, 6 et 7. 61 pieds 1 pouce et 4 lignes sur l'autre ligne latérale qui le divise du lot No. 2, puis sur une première ligne du fond s'étendant sur la rue Commerce 2 pieds et 1 pouce, avec une autre profondeur de 24 pouces 2 à la seconde ligne de fond, qui mesure 20 pieds 4 pouces de largeur.

LES AMELIORATIONS SUR CE LOT comprennent un magasin en briques à trois étages, avec base en granit, désigné par le No. 47 rue Girod.

TROIS LOTS DE TERRE, ENSEMBLE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas North Market, St-Joseph et Nouvelle-Levée ou Peters, lesquels lots sont désignés par les Nos. 6, 7 et 8, sur un plan de C. A. Hedin architecte, déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire en cette ville, et conformément au dit plan les dits lots se touchent et mesurent chacun 17 pieds 10 pouces 3 1/3 lignes de face à la rue St-Joseph, borné dans le fond par une allée de 4 pieds de large s'ouvrant sur la rue Tchoupitoulas et sur laquelle allée le lot No. 6 mesure 15 pieds 11 pouces et 3 1/3 lignes; le lot No. 7, 17 pieds 10 pouces 3 1/3 lignes; le lot No. 8, 19 pieds 8 pouces et 3 1/3 lignes sur la profondeur suivante: Le lot No. 6 a une profondeur de 56 pieds 9 pouces et 2 1/2 lignes sur la ligne du lot No. 7, commençant à la rue St Joseph et à cette distance se rétrécissant 2 pieds à angles droits, puis s'étendant également à angles droits, 4 pieds 3 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne de division du dit lot No 6 commençant à la rue St Joseph et à cette distance se rétrécissant également à angles droits, 4 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes dans le fond et 51 pieds 3 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne de derrière du lot No 8 commençant à la rue St Joseph et à cette distance se rétrécissant à angles droits, et puis s'étendant à angles droits s'étendant 4 pieds 11 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne du dit lot No 7 commençant à la dite rue St Joseph et à cette distance se rétrécissant 2 pieds à angles droits puis également à angles droits s'étendant 41 pieds 11 pouces à la dite allée dans le fond et 51 pieds 2 pouces et 1 1/2 lignes sur la ligne latérale opposée, avec l'usage en commun de la dite allée avec les autres voisins dont les lots qui aboutissent à l'allée en question.

LES AMELIORATIONS SUR LESDITS lots comprennent une maison en briques, à trois étages, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence au-dessus et désignée par les Nos 84 86 et 88 de la rue St Joseph.

5. UN LOT DE TERRE, AVEC LES EDIFICES et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Fourcher ou Constance et Poeyfarré, désigné par le No 4, et mesurant, au pied américain, 29 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation sur 77 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR CE TERRAIN comprennent une maison en briques à deux étages, pouvant servir de résidence, désignée par le No 9 rue Annonciation, et occupée maintenant par un magasin de Variété.

7. TROIS LOTS DE TERRE AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras Howard et Freret, lesquels terrains sont composés d'une partie du lot No 3, de tout le lot No 4, et d'une partie du lot No 5, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 6 décembre 1836 et déposé au bureau de E. Bouny, notaire de cette ville. Les dits lots mesurent ensemble environ 67 pieds 11 pouces de face à la rue Lafayette, environ la même largeur dans le fond, sur environ 100 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Howard, et environ 106 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent deux maisons doubles, en bois, à deux étages, recouvertes en bardeaux, désignées par les No 307 et 309 rue Lafayette.

8° DEUX LOTS DE TERRE, AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Perrilliat, Freret et Ste-Marie, maintenant rue Locust, désignés par les Nos 3 et 4, et mesurant comme suit:

LE LOT No 3 A 39 PIEDS 8 POUCES DE face à la rue Lafayette, 41 pieds 7 pouces de face à la rue Perrilliat, 71 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 4. Le lot No 4 a 39 pieds de face à la rue Lafayette, 41 pieds 2 pouces de face à la rue Perrilliat, 79 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 87 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 5,—le tout, plus ou moins.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS lots comprennent un cottage en bois à un étage, avec toiture en ardoises, une cuisine à un étage, avec toiture en bardeaux, connu comme le No 332 rue Lafayette, ainsi qu'un hangar à un étage s'étendant de la rue Lafayette à la rue Perrilliat.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Propriétés dans le Quatrième District

2° TROIS LOTS DE TERRE, AVEC LES édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Joséphine et Rousseau, désignés par les Nos 1, 2 et 5, et mesurant comme suit:

LE LOT No 1 FORME LE COIN DES RUES Tchoupitoulas et Jackson, et mesure 32 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Jackson, 104 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 31 pieds 11 pouces de largeur dans le fond.

LE LOT No 2 EST CONTIGU AU TERRAIN No 1 et mesure 32 pieds 2 pouces 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 104 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 1, 109 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la limite opposée, et 31 pieds 11 pouces de largeur à l'arrière plan.

LE LOT No 5 TOUCHE AUX TERRAINS précédemment décrits sur la limite inférieure et mesure 20 pieds de façade rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

LES AMELIORATIONS SUR LES DITS terrains comprennent, au coin des rues Jackson et Tchoupitoulas, une grande maison en bois à deux étages connue sous le nom de: "The Empire House", et une maison en briques à deux étages, derrière, désignée par les Nos 733 et 735 rue Tchoupitoulas et 9 rue Jackson. La partie portant le No 733 est occupée par M Joseph Perez qui y tient un restaurant (poste d'huîtres); et la partie du coin portant le No 735 est occupée par M Fred Reckel qui y tient le "Empire House Saloon," et dans la rue Jackson une belle résidence en bois, à deux étages, avec vestibule, galeries devant et sur les côtés, clôture en fer ouverte, connue comme le No 13 rue Jackson.

TOUTES LES PROPRIETES CI DESSUS décrites seront vendues avec les baux actuels auxquels elles sont sujettes, les conventions, les loyers également. Des renseignements précis y relatifs seront fournis à l'époque de la vente, et maintenant aux personnes qui s'adresseront à l'encanteur, 17 rue Carondelet.

CONDITIONS DE LA VENTE—Un tiers payable comptant le reste à un crédit de un et deux ans à partir de la date de la vente, en billets des acquéreurs divisés en coupons, si cela est nécessaire, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Ces billets devront être garantis par des hypothèques spéciales et lien du vendeur, y compris la clause pénale de 5 pour cent, honoraires d'avocat, dans l'éventualité d'un procès; police d'assurance transférée et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en l'année 1883, et feront un dépôt en argent de 10 pour cent du prix de l'adjudication, au moment et sur le lieu de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs et pardevant William J. Castell, notaire, 37 rue du Camp.

30janv—30—3, 10, 17, 24 fév—8 mars.

Habitations Sucrières à l'encan.

Vente péremptoire.

"Orange Grove" et "Carnarvon,"

Dans la paroisse Plaquemines, à quinze milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans.

En excellent état de culture.

Vente à long crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 février 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan deux habitations sucrières de valeur, plus particulièrement décrites comme suit, à savoir—

"HABITATION ORANGE GROVE."

1° Une certaine habitation sucrière ou morceau de terre connue comme "l'Habitation Orange Grove," située dans la Paroisse Plaquemines, dans l'Etat de la Louisiane sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ seize milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans et mesurant trente-six arpents de face au dit fleuve Missisippi sur la profondeur ordinaire de quarante arpents, le tout plus ou moins, et bornée en dessus par l'habitation connue comme Carnarvon et au-dessous par la propriété de George Gaar et Francis Carrez, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

2° Un certain morceau de terre situé dans la Paroisse Plaquemines, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi et à peu près quinze milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans mesurant deux cents vingt arpents de face au dit fleuve Mississippi et borné au-dessus par l'habitation ci-dessus décrite et au-dessous par la terre de François Cerne, la ligne s'étendant d'un point du dit huit arpents dans le fond, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Les améliorations comprennent une magnifique résidence de famille construite en briques de Baltimore pressées vaste et possédant tous les agréments imaginables pour une grande famille, avec vestibule, salle au marbre, gaz et cetera, parterre, belle orangerie et vignoble.

Une grande sucrerie en briques, complète en toutes les détails, avec toiture en métal, ayant deux vacuum pans et appareil centrifuges, quatorze cabanes pour travailleurs, granges, hangars, écuries, etc. Il y a sur l'habitation 31 mulets, 4 bœufs, environ 30 charrues, 14 charrettes, herses, faucheuses, machines à excavation, pelles, pioches &c. ainsi qu'une quantité suffisante d'instruments aratoires de harnais, d'articles de forge et de tonnage, &c.

En outre de 250 acres de souche Il y a une quantité suffisante de plants de canne pour planter 150 acres.

C'est une habitation remarquablement rémunérative et qui est dans un excellent état pour produire une belle récolte.

HABITATION CARNARVON.

Un certain morceau de terre sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ treize milles au-dessous de la ville Nlle-Orléans, et dans la paroisse Plaquemines, Etat de la Louisiane, borné au dessus par la ligne inférieure de la paroisse St-Bernard et au-dessous par la ligne supérieure de l'Habitation Orange Grove, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le dit morceau de terre est connu comme l'Habitation Carnarvon et mesure 48 arpents, plus ou moins, de face à la Levée et s'étend, plus ou moins de quarante arpents de fleuve Mississippi et la maison cent vingt arpents. La sucrerie a été détruite par un incendie. Il y a sur l'habitation une belle machine neuve pour abattre les ris et une nouvelle égreneuse patentée. Le sol est d'une excellente qualité pour la culture de la canne et également propre à celle du riz.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans du jour de la vente avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes autres clauses usuelles de sécurité, les honoraires d'avocats en cas de procès, assurance et transfert des polices, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes exigibles durant l'année 1883 et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

L'acquéreur de l'Habitation Orange Grove se aura la paiement, en une de ses enchères, un pay roll de ladite habitation pour le 1er jour de janvier 1883 au jour de la vente, ledit pay roll se montant à la somme de $1000.

Actes de vente pardevant William O Hart, notaire, 81 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur.

3 fév—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. F. D. Porter.—No 7 486.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet, VENDREDI, 2 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25me jour de janvier 1883, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le steamer Marcus Collins, du port de la Nouvelle-Orléans, de 48 14|100 tonnes.

2° Le remorqueur (steam-tug) "Jennie Porter", du port de la Nouvelle-Orléans à 20|100 tonnes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero notaire.

20 janv—7,15,23 fév—2 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Division E—No 6099.

Dans l'affaire du Conseil des Administrateurs, demandant une reconnaissance des hypothèques et le recouvrement d'assessments dans le quatrième district de Drainage.

APRES lecture de la pétition qui précède, il est par le présent ordonné que la publication en ait lieu conformément à la loi; en outre, que les différents parties nommées et désignées dans le tableau d'assessment dont il s'agit et qui est homologué par un jugement de l'ancienne Cour Supérieure du District de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus, rendu le 15 mars 1873 et signé le 20 mars 1873, déduiront, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles ledits jugements d'homologation et le jugement cité dans la pétition pour être remis en vigueur, rendus par la dite Cour Supérieure de District, dans l'affaire ci-dessus le 29 janvier 1873, et signés le 3 février 1873, ne devraient pas être remis en vigueur et déclarés posséder leur force et leur effet primitifs.

Il est de plus ordonné que Henry B. Kelly soit par le présent nommé avocat ad hoc pour représenter tous les défendeurs dans les jugements ci-dessus mentionnés, qui sont inconnus, absents et non représentés; et que le dit avocat ad hoc soit assigné et reçoive une copie de la pétition enregistrée pour la remise en vigueur.

Nouvelle-Orléans, Louisiane 1er février 1883.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, juge.

Pour copie conforme.

Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, 1er février 1883.

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

2 fév—2,3,6,9,12 16,19,22—2 3 mars

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Spitzfaden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,788—Division——Attendu que Mme veuve Johann George Spitzfaden a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Spitzfaden, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que de ce peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

10 fév—10 14 19

Succession de William Judge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 6781. Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Judge, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK Greffier.

4 fév—4, 8, 13.

Succession de Margaret Judge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6781—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Duffy, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

4 fév—4,8,13

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Etienne Laser.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E—No 5590.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux No 45 rue Royale — SAMEDI, 17 février 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 février 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Ouane, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 9 de l'îlet No 28, lequel lot de terre est borné par les rues Johnson, Ousage, Prieur et D'Abadie, et mesure, au pied américain, 30 pieds de face à la rue Johnson, entre Ousage et Promenade St-Bernard anciennement rue D'Abadie, sur 109 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la Promenade St-Bernard, 98 pieds 4 pouces et 8 lignes sur une première profondeur sur le côté près de la rue Ousage, et 14 pieds 6 pouces sur une nouvelle profondeur et sur une ligne oblique, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et tous les autres avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

2° Neuf lots de terre se touchant dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 1 à 9 inclusivement dans l'îlet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Port et St. Ferdinand, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Solidelle sur 105 pieds de profondeur, à l'exception des lots 1 et 9 qui forment le coin des rues Port, St Ferdinand et Solidelle, qui mesurent 30 pieds 2 pouces de face à la rue Solidelle, le tout conformément à un plan de Castaing et Celles.

3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 66, qui est borné par les rues Mandeville, Espagne, Prosper et Solidelle. Les dits lots se touchent et sont désignés par les Nos 1 et 2 et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur entre lignes parallèles, de 117 pieds, au pied américain.

4. Huit certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Franklin dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 7 à 14 inclusivement, de l'îlet No 110, qui sont bornés par les rues St Anne, Music, Prosper et Promenade Washington. Les lots Nos 7, 8 et 9 mesurent chacun 30 pieds de face à la Promenade Washington sur 126 pieds 6 pouces de profondeur.

Le lot No 11 forme le coin des rues Music et Prosper et mesure 30 pieds de face à la rue Music sur 126 pieds 6 pouces de face et de profondeur à la rue Prosper. Les lots Nos 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Music sur 126 pieds de profondeur, et le lot No 10 forme le coin de la Promenade Washington et de la rue Prosper et mesure 30 pieds de face à la Promenade Washington sur 126 pieds 6 pouces de profondeur et de façade à la rue Prosper, au pied français.

Termes et conditions—Celle-ci étant la seconde et dernière criée, la dite propriété sera adjugée au plus fort et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à 12 mois de crédit. L'acquéreur souscrira un billet portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec privilège de vendeur sur la propriété vendue et 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant.

Acte de vente pardevant E Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur, en plus et au dessus du prix d'adjudication, devra payer les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. 10fév—10 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, formant le coin des rues Delta et Lafayette.

Succession de Hermann Exterstein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—division D—No 7274.

PAR B. ONORATO Encanteur, Bureaux 45 rue Royale. — SAMEDI 10 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 5 février 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec tout es les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 4 A borné par les rues Lafayette, Girod, Front et Delta, connu comme "Batture Property" le dit lot est désigné par le No 1 sur un plan de L. H. Pilié, en date du 21 mai 1866 et mesure 24 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue Delta, 24 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 125 pieds 4 lignes et une profondeur sur la ligne du lot No 2 de 125 pieds 3 lignes, formant le coin des rues Delta et Lafayette.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à 2 étages, solidement construite, lequel local maintenant occupé comme café offre une occasion rare comme placement de premier ordre, étant situé au centre de la partie commerciale de la ville et à proximité du débarcadère des bateaux et des chemins de fer.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant Frederick Adolph notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et paiera en outre du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis pour assurer la vente.

8 fév—8,17,24—3 10 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Rue Magasine, entre Toledano et l'Avenue Louisiana.

A l'encan à de long terme.

Succession de Mme Claire Berthie.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.—No 6,509.

PAR B ONORATO, encanteur—Bureaux No 45 rue Royale. — SAMEDI 17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 30 janvier 1883 je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp et Toledano et l'Avenue de la Louisiane le dit lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de 103 pieds, entre lignes parallèles et égales, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à un et à deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant. Le propriété devra être assurée et la police transférée.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt au comptant de 10 0,0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

10fév—10, 17,24—3, 10, 17mars.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriétés améliorées, de très grande valeur, dans le Second District.

Rue Ste-Anne, entre Galvez et Johnson,

Rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson.

Succession de Jean Bazax.

No 5394—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un décret de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1882, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-dessous, décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Villeré, Robertson et Dumaine, d'après un plan de J Pilié, en janvier 1850, dans les registres de F. de Armas, alors notaire en cette ville, lequel lot mesure, au pied français 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur à peu près 93 pieds plus ou moins de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne Dumaine, Galvez et Johnson, ledit lot mesurant 26 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste Anne, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue Johnson, 2 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, 98 pieds de profondeur sur une ligne le séparant (sur le côté plus près de la rue Galvez) de la propriété de M Laurent Boner, 4 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste Anne, diminuant ainsi la largeur dudit lot; 15 pieds de profondeur sur une seconde ligne, 15 pieds sur une ligne parallèle à la rue Ste-Anne diminuant ainsi encore la largeur dudit lot et finalement 17 pieds sur une autre ligne de profondeur s'étendant obliquement de la fin de la ligne décrite, en dernier lieu jusqu'à sa jonction avec la ligne du fond; le tout d'après un plan attaché à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 30 juin 1854 et supposé être une vente dudit lot par Christeval Morel à Mme A. Lange, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Avec le consentement du co-propriétaire de l'autre moitié indivise de la propriété décrite en second lieu toute la propriété sera vendue sujette aux mêmes termes et conditions.

Termes et conditions.—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un crédit de un an pour billets de l'acquéreur portant intérêt aux taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue; les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour leur pleine valeur jusqu'au dernier paiement final du billet et transférer les polices d'assurance au détenteur ou aux détenteurs dudit billet et en payer cinq pour cent en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement de la totalité ou d'une partie dudit billet. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 Fév.—4, 10, 17, 24—mars 3, 10.

On peut toujours se procurer l'Abeille

H. Billard, libraire, coin Bienville et Chartres		
P. Fournier,	..	162 rue Royale,
G. Ellis,	..	11 Decatur,
C. F. Wharton,	..	21 1/2 Carondelet,
Wm. Johnson,	..	206 Decatur,
J. Schumacher	..	50, Passage de la Bourse

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

LABRADOR, Jouclа, mercredi, 14 février.
PEREIRE, Berry, mercredi, 21 février.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)..$80 et $100
Deuxième classe..................................$60
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à

AD. SCHREIBER,
3½ rue Carondelet,
Nouvelle-Orléans.

Train spécial du Havre à Paris.

La Compagnie générale transatlantique a organisé, pour l'usage exclusif de ses passagers, un train spécial pour Paris avec un seul arrêt à Rouen. A l'arrivée des paquebots au Havre les passagers trouvent les wagons tout prêts sous la toiture même de la Compagnie. Au départ de New York, les bagages sont pesés et enregistrés pour Paris sans être soumis à l'examen de la Douane au Havre. Les passagers peuvent se procurer au bureau de la Compagnie, à New York des billets pour le train spécial. Leurs bagages sont pesés et enregistrés directement pour Paris au dock de la Compagnie, où ils doivent être rendus deux heures au moins avant le départ des paquebots.

A Paris, la Compagnie a organisé également des trains spéciaux pour les départs du Havre et les passagers peuvent faire enregistrer leurs bagages directement pour New York, à la gare Saint-Lazare.

Ligne de Bordeaux.

COMPAGNIE BORDELAISE DE NAVIGATION A VAPEUR.

Les steamers de 1re classe de cette ligne partiront comme suit:

CHATEAU LEOVILLE 4000 Tonneaux (neuf) vers le samedi 3 février
CHATEAU LAFITE, 4000 Tonneaux (neuf) vers le samedi, 3 mars

1re Chambre, $80. Entrepont $25

W. Le Boulanger, Funch, Edye & Co., 48 Beaver Street, Ag't gén. pour passagers. | 27 South William St. Agents généraux.

Agent à la Nouvelle-Orléans,

L. A. FOURNIER,
No 163 rue Gravier.
1er nov—1an

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS VIA HAVRE SOUTHAMPTON ET HAVANE.

Les steamships du NORTH GERMAN LLOYD reprendront leurs voyages réguliers comme suit

De Brême		de la Nlle-Orléans.
Leipzig	30 mars	
Hohenzollern	2 avril	

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans—Chambre, $150, Entrepont, $35.

De la Nouvelle-Orléans à Southampton Havre ou Brême—Chambre, $150, Entrepont, $45

De la Nouvelle Orléans à la Havane—Chambre, $35, Entrepont, $15

Les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix. 1 an, gratis.

N. B.—Notre agent pour le Texas, M. J. Waldo, à Houston, est autorisé à émettre des ordres pour passage d'entrepont aux taux suivants:

De Brême à Galveston $38 00

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leur jour de départs et le prix du passage.

Des billets de passage de Brême, Southampton ou du Havre à la Nouvelle-Orléans sont émis par les soussignés.

Pour plus de détails s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & Cie,
42 rue de l'Union.

26 mai—1 an

COMPAGNIE DE STEAMERS TRANSATLANTIQUES DE CATALOGNE

ENTRE LA NLLE-ORLEANS BARCELONE ET GENES, VIA LA HAVANE.

Les magnifiques vapeurs de 1re classe de la compagnie de steamers transatlantiques de Catalogne feront un service mensuel entre la Nlle-Orléans et les ports ci-dessus, de la manière suivante:

Départs de Barcelone:

Str. CASTILLA, 2300 tonneaux, vers le 15 déc
Str. JOSE BARO 1600 tonneaux, vers le 15 jan
Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux vers le 15 fev

Pour Valencia, Malaga, Cadix, Santa Cruz de Ténériffe, Puerto Rico, la Havane et la Nouvelle-Orléans.

Départs de la Nlle-Orléans.

Str. CASTILLA, 2,300 tonneaux, vers le 15 jan
Str. JOSE BARO, 1600 tonneaux, vers le 15 fev
Str. SANTIAGO, 1700 tonneaux, vers le 15 déc

Ils feront ensuite successivement des voyages mensuels.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, ou de toucher à d'autres ports et Espagne pour y débarquer des passagers.

Pour de plus amples informations s'adresser, à

G. CORRAL & CO., Agents,
57 rue de la Douane, N. O.

27 août—9 m

LIGNE ANCHOR

—DE LA—

Méditerranée à la Nlle-Orléans,

Le beau vapeur

[illegible] de la ligne Anchor, partira de la Méditerranée en destination de la Nouvelle-Orléans à la fin de ce mois. Les dates de ses départs sont:—de Gênes, le —, de Naples, le —, de Palerme, le — courants. Il fera escale à Malaga s'il y trouve du fret.

Les importateurs feront bien de transmettre par le câble, sans délai, leurs ordres à leurs correspondants.

Un autre vapeur de la ligne suivra celui-ci peu de temps après.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à

MM. FORSTALL, CLAYTON & CO
173 rue de la Commune.

16sept—

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant MERCREDI 14 fév. à 8 h. A. M

Cette ligne se compose des steamers suivants—

KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer

HUDSON,
E. R. Freeman commandant

Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1|2 P. 0|0

Passage—Cabine.......................$40
Entrepont.............................20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO
Rue Carondelet No 41.

4 mai—1an

MANDEVILLE et COVINGTON.

Steamer de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SERVICE D'HIVER.

A PARTIR DU 1er FEVRIER 1883.

Le steamer partira de Milneburg à l'arrivée du train quittant la gare de Mobile, à la jonction Pontchartrain, dépôt au pied de la rue des Champs-Elysées:

MARDI,	à l'arrivée du train de Midi,	
JEUDI	..	de Midi,
SAMEDI,	..	de 3 P. M.

Retour, laissera Old Landing:

LUNDI..6 A. M.
MERCREDI.................................7 A. M.
VENDREDI.................................7 A. M.

si le temps et les eaux basses le permettent.

Prix, chaque voyage, $1.

Excursions tous les premiers dimanches du mois. Prix—Aller et retour, $1.

Fret reçu tous les jours à la gare des marchandises du Louisville et Nashville Railroad, au pied de la rue Girod.

1er nov—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine
J. F. Muse, Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Talahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 106 rue Commune.

On signe des connaissements pour les stations sur le Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad au même taux que les autres bateaux.

11 sent—

Paquebot régulier pour Lafourche, Donaldsonville et le bas du Fleuve.

Partira tous les LUNDIS et MERCREDIS à 5 p m

Pour tous les débarcadères sur le fleuve et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux—Le bateau A1 d'un faible tirant d'eau,

PENINAH,

S. B. Bell, capitaine. C. F. Albe, commis

partira comme ci-dessus, remontant le bas du fleuve tous les Mercredis et Samedis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GEO. D. HITE, 142 rue Gravier.

27déc—1m

Sparadrap Révulsif

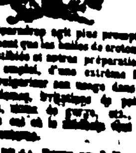

au THAPSIA Formule du Codex

Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, la pommade stibiée et autres préparations du même genre. Son emploi, d'une extrême facilité, ne tardera pas à vulgariser son usage dans le traitement des rhumatismes, irritations de poitrine, bronchites, rhumes, maux de gorge, etc., en un mot, dans tous les cas où le médecin doit obtenir une dérivation cutanée.

Exiger [illegible] 1 fr. 50

VENTE EN GROS

Chez DUSNOIX & Cie, succrs d'ANCELIN

77, Rue Vieille-du-Temple, à Paris

AU DÉTAIL: Chez tous les Pharmaciens

CHEMINS DE FER.

NLLE-ORLEANS ET TEXAS

Star and Crescent Route.

VOIE FERRÉE

—COMPOSÉE DE—

Morgan's Louisiana and Texas Railroad, Louisiana Western Railroad, Texas and New Orleans Railroad.

Départ:

Nouvelle-Orléans pour Alexandrie.. 8 A. M.
Nouvelle-Orléans pour Houston .... 12 M.
Alexandrie pour la Nouvelle Orléans 4:52 A. M.
Houston pour la Nouvelle-Orléans...10:30 P. M.

Arrivée:

A la Nlle-Orléans d'Alexandrie.......... 5:40 P. M.
A la Nlle-Orléans de Houston .... 4:25 P. M.
A Houston de la Nlle-Orléans .... 6:45 P. M.
A Alexandrie de la Nlle-Orléans........ 8:12 P. M.

Sleepers entre la Nlle-Orléans et Houston.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer. Durée du voyage à Galveston par cette voie 23 HEURES. Billets à vendre et places dans les sleeping cars à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magasine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON
Président.

J. G. SCHRIEVER,
Trafic manager. 17mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

HEURES DE DEPART ET D'ARRIVÉE.

MILNEBURG.

A partir de VENDREDI, 3 novembre, les trains partiront comme suit:

TOUS LES JOURS.

De la ville.	De Milneburg.
7:00 A. M.	6:00 A. M.
8:30 A. M.	7:50 A. M.
10:20 A. M.	9:15 A. M.
2:00 P. M.	11:10 A. M.
5:00 P. M.	2:00 P. M.
6:00 P. M.	4:00 P. M.
12:00 M.	5:30 P. M.

Les trains partiront de la gare de la rue du Canal.

Les heures sont celles de la ville.

16 mai— J. T. HARAHAN, Président.

Route du Sud pour la Californie.

Le Chemin de Fer du Texas et du Pacifique

EST MAINTENANT OUVERT AU COMMERCE.

C'EST la ligne directe de la NOUVELLE-ORLEANS au NORD à l'EST, à l'OUEST et au CENTRE du TEXAS, et à tous les ports de l'Arizona, le Vieux et le Nouveau-Mexique et la Californie.

L'express direct part de la Nouvelle-Orléans à 10 heures 20 minutes du matin.

Le convoi d'agrément pour Baton Rouge part de la Nouvelle-Orléans à 4 heures 30 minutes de l'après-midi et s'arrête à toutes les habitations.

L'express direct arrive à la Nouvelle-Orléans à 3 heures 30 de l'après-midi.

Le convoi d'agrément de Baton Rouge arrive à la Nouvelle Orléans à 11 heures du matin.

Les passagers pour Baton Rouge peuvent prendre l'un ou l'autre de ces deux trains.

Pour l'achat des billets ou des renseignements de toute nature s'adresser au No 47 de la rue St-Charles coin Gravier, ou à la gare à l'extrémité de la rue Thalie.

A. S GRAHAM
Agent au Dépôt des Billets
B. W. McCULLOUGH
Aide agent gén. des passagers Marshall, Tex.
F. CHANDLER,
Agent Général au Dépôt des Passagers
St Louis, Mo.
H. M. HOXIE
2e Vice-président. St Louis, Mo.

31oct—

Southern California Route.

The Texas and Pacific Railway,

NOW OPEN FOR BUSINESS.

Is the direct line from NEW ORLEANS to NORTHERN, EASTERN, WESTERN AND CENTRAL TEXAS and all points in Arizona, Old and New Mexico and CALIFORNIA.

Trough express leaves New Orleans at 10:20 A. M.

Baton Rouge accommodation leaves New Orleans at 4.30 P. M. and stops at all plantations.

Through express arrives at New Orleans at 3.30 P. M.

Baton Rouge accommodation arrives at New Orleans at 11 A. M.

Passengers for Baton Rouge can take either of those two trains.

For tickets or information apply at 47 St Charles street, corner of Gravier street, or depot foot of Thalia street.

A. S. GRAHAM Ticket Agent.
B. W. McCULLOUGH
Ass't Gen. Passenger Agent, Marshall Tex
F. CHANDLER
General Passenger Agent, St Louis, Mo
H. M. HOXIE
Third Vice President St Louis, Mo.

2e déc—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE

des chemins de fer de la Mobile de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle on y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par certains trains directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord Est.

Les trains sur le côté du chemin de fer de Louisville et Nashville, forment maintenant l'Express de St Louis qui, prolongé leur course jusqu'à Mobile, entreprenant dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains garantissant ainsi aux passagers certaine jonction avec la Nouvelle-Orléans, et de tous [illegible].

Pour des mappes [illegible] départs et des informations [illegible] s'adresser [illegible] en personne ou par lettre à [illegible] GILLESPIE agent généra. du département des passagers du Sud bureau du chemin de fer de la Mobile coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

M. W. GILLESPIE
Agent Général au Sud. Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALKER
Agent Général du départ des passagers, Mobile A a

14fév—1an

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

La route la plus courte et la plus rapide à toutes les villes de l'Est.

ALLANT SANS CHANGEMENT JUSQU'A NASHVILLE LOUISVILLE MONTGOMERY, CINCINNATI ST LOUIS ATLANTA, LYNCHBURG, ET WASHINGTON EN CHARS DORTOIRS.

TRAINS COMPLETS DE LA NOUVELLE-ORLEANS A LOUISVILLE

	Départ.	Arrivée.
Express	7:00 a. m.	9:42 p. m.
Côte accomodation	3:27 p. m.	9:02 a. m.
Malle rapid	6:00 p. m.	9:22 a. m.

UN SEUL CHANGEMENT DE CARS JUSQU'AUX VILLES DU NORD ET DE L'EST.

Des wagons de chasseurs sont ajoutés au train du samedi partant de la Nouvelle-Orléans à 8.45 P. M. et revenant en ville par le train de 7:15 P. M.

Bureau des billets, coin st Charles et Commune. J. W. SMITH, agent de tickets, où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les sleeping cars.

De la Nlle-Orléans à à Bladon Springs, aller et retour $14 55.

JOHN KILKENY, assistant-agent-général pour les passagers.

J. H. SMITH, Agent pour les billets,
J. T. HARAHAN, Surintendant.

12 mai—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

Shortest and Quickest Route to all Eastern Cities.

THROUGH WITHOUT CHANGE TO NASHVILLE, LOUISVILLE, MONTGOMERY, CINCINNATI, ST. LOUIS, ATLANTA, LYNCHBURG AND WASHINGTON IN SLEEPING COACHES.

ENTIRE TRAINS THROUGH FROM NEW ORLEANS TO LOUISVILLE.

	Leave.	Arrive
Express	7:00 a. m.	9:42 p. m.
Coast accomodation	3:27 p. m.	9:02 a. m.
Fast Mail	6:00 p. m.	9:22 a. m.

ONLY ONE CHANGE OF CARS TO NORTHERN AND EASTERN CITIES.

Hunting coaches will be attached to Saturday train leaving New Orleans at 8:45 P. M., returning at 7.15 P. M.

Drawing Room Cars attached to Coast train. Fare 25 cts each way.

Des chars-salons seront ajoutés aux trains de grément. Prix 25 cts par voyage.

Ticket office corner St Charles and Common streets, J. H. SMITH Ticket Agent, where Sleeping Car accommodations may be secured in advance.

From New-Orleans to Bladon Springs and return $14 55.

JOHN KILKENY, Asst. Gen. Pass. Ag't.
J. H. SMITH Ticket Agent,
J. T. HARAHAN, Superintendent,

12mai—

Grande Route de Jackson.

Chicago, Illinois Cent. R. R. Co.

LIGNE "STANDARD GAUGE" ENTRE NORD ET LE SUD.

L'UNIQUE LIGNE faisant usage DES WAGONS DORTOIRS PULLMAN de la NLLE-ORLEANS JUSQU'A CINCINNATI, ST-LOUIS ET CHICAGO, sans changement de tracks.

UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK ET LES VILLES DE L'EST.

L'UNIQUE ROUTE DIRECTE pour ST. LOUIS, CHICAGO et TOUS LES POINTS DU NORD ET DE L'OUEST. Plusieurs milles plus courte et plusieurs heures plus rapide que les autres lignes.

DOUBLE TRAINS QUOTIDIENS qui partent et arrivent à la gare de la rue Calliope comme suit:

DEPART	ARRIVÉE
Express No 2..8:00A.M	Malle No 2...7:00 A. M.
Malle No 3.....5 30P.M	Expr No 3. 10:45A. M.

Nos 1, 2, 3 et 4 partant tous les jours.

Bureau des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
W. COLEMAN, Asst. Agent Gén. des Pass
M. SHEA E. Surintendant.

Great Jackson Route.

Chicago, Illinois Cent. R. R. Co.

The Standard gauge trunk line between the North and the South.

The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS TO CINCINNATI, ST. LOUIS AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE of trucks.

ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

The ONLY DIRECT ROUTE to ST. LOUIS, CHICAGO and ALL POINTS NORTH AND WEST. Many miles shorter, and many hours quicker than any other line.

DOUBLE DAILY TRAINS leave and arrive at Calliope Street Depot, as follows:

LEAVE	ARRIVE
Express No 2 8:00 A.M	Mail No 1...7:00 A. M.
Mail No 4.....5:30 P. M	Express No3 10:45A.M

Nos 1, 2, 3 and 4 run daily.

Ticket office, 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON Ticket Agent.
W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agent.
M SHEA E. Superintendent.

L'Abeille

BULLE[TIN]

FEU[ILLETON]

COMPAG[NIE]